Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

UNE REUNION MUTUÀLISTE

On nous communique, avec prière d'insérer, le compte rendu suivant que nous publions à titre documentaire :

La Société de secours mutuels, dite du personnel attaché à la Société Roubaisienne d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité, a tenu son assemblée générale annuelle, le 3 janvier 1914, à six heures du soir, dans la Salle des Conférence de l'Usine à gaz, 58 ,rue de Tourcoing .

Par une délicate attention, M .Ricart, directeur de l'usine à gaz et président d'honneur de la société, avait bien voulu présider la réunion.

M. Vanacker, président, a ouvert la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs,

» En ouvrant la séance, je suis persuadé d'être votre interprète à tous en offrant à M. Ricart, au nom de la société tout entière, nos vœux de bonne année. Cette vieille coutume roubaisienne qui consiste à offrir en ce jour des vœux de bonheur et de prospérité à ses chefs et à ses parents, n'est pas déplacée dans notre milieu puisque tout groupement, quel qu'il soit, doit reposer sur deux facteurs essentiels : qui sont l'autorité et l'affection. C'est pourquoi, Monsieur Ricart, c'est avec bonheur et au nom de tous les mutualistes, que je vous prie d'agréer nos vœux les plus sincères pour l'année qui va commencer. Pour vous et toute votre famille, santé, bonheur et prospérité.

» Je vous remercie aussi de tout cœur d'avoir bien voulu présider cette réunion : votre présence parmi nous prouve tout l'intérêt que vous portez à l'œuvre et, s'il est consolant d'aider les sociétés de secours mutuels au moyen de subsides toujours les bienvenus, il est beaucoup plus beau, plus grand, de se donner soi-même ,parce qu'alors ce n'est plus la bourse, c'est le cœur que l'on donne : donc, encore une fois, au nom de tous, merci...

» Et vous, Messieurs, je vous souhaite aussi à tous une bonne et heureuse année : celle qui vient de finir a été particulièrement bonne pour notre société, puisque nous avons payé aux malades 900 francs de moins que l'année dernière, qui avait déjà été meilleure que l'année précédente.

» Et bien, mes amis, que cela dure, c'est le meilleur souhait que je puisse formuler pour le plus grand bonheur de vos familles et de notre caisse ».

M. Forrières, secrétaire, a lu le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'année précédente : ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Le trésorier Liagre a fait en ces termes l'exposé du bilan de l'année :

RECETTES. — Cotisations des membres, 2.297 fr .25. — Participation de la société, 2.753 fr. 45. — Cotisations des membres protecteurs, 80 fr. — Subventions diverses, 400 fr. 63. — Intérêts au 31 décembre 1912, 190 fr. 86. — Total : 5.722 fr. 19.

DEPENSES. — Secours aux malades, 2.036 fr. — Mariages, 25 fr. — Naissances : secours ordinaires, 380 fr ; secours extraordinaires, 300 fr ; total : 660 fr. — Décès : secours ordinaires, 100 fr. - secours extraordinaires, 75 fr ; total : 175 fr. — Secours exceptionnels, 237 fr. 30. — Frais généraux, 35 fr. — Total : 3.198 fr. 30. — Excédent en caisse, 2.523 fr. 89. — Balance : 5.722 fr. 19

RECAPITULATION. — Total des recettes : 5.722 fr. 19. — Total des dépenses, 3.198 fr. 30. — Excédent, 2.523 fr. 89.

En caisse, au 31 décembre 1912, 5.124 fr. 65.

En caisse au 31 décembre 113, 7.648 fr. 54.

Membres, 197 + 3 = 200. — Nouveaux membres, 51. — Nombre de jours de maladie, 807 jours à 2 fr. 50 et 10 jours à 1 fr. 75.

M. Vanacker, président, a présenté ainsi la situation de la société :

« Comme je vous le disais tout à l'heure, l'année 1913 fut pour nous une année prospère, puisqu'ainsi qu'il résulte des chiffres énoncés par votre trésorier, l'exercice 1913 se solde par un bénéfice net de 2.523 fr. 89. L'avoir de la société est passé de 5.124 fr. 65 au 31 décembre 1912, à 7.648 fr. 54 au 31 décembre 1913.

» De ce brillant résultat financier, votre conseil d'administration, messieurs, est très heureux, certes, mais sa satisfaction n'est pas parfaite : en effet, quel est le but de notre société ? donner des secours aux malades et assister ses membres dans les circonstances heureuses et pénibles de la vie : mariages, naissances, décès.

» Pour une bonne partie, le bénéfice exceptionnel de l'exercice 1913 provient d'une diminution notable des journées de maladies : 2.036 en 1913 contre 2.973 en 1912 : de cela, nous ne pouvons que nous réjouir avec vous .Malheureusement, nous n'avons pu, aussi souvent que nous l'aurions souhaité, nous associer à vos joies, puisque vous ne nous en avez pas donné souvent l'occasion, et, tandis que l'an dernier, nous avons pu quatre fois dîner avec plaisir 25 francs aux nouveau xmariés, cette année, nous n'eûmes qu'une seule fois cette satisfaction.

» De même pour les naissances, nous avons été heureux l'an dernier de donner 400 francs de secours ordinaires et 300 francs de secours exceptionnels à ce sujet, tandis que cette année, vous ne nous avez pris que 380 francs de secours ordinaires et 300 francs de secours exceptionnels.

» Votre conseil, messieurs, ne se contente pas de veiller aux seuls intérêts de la caisse, il s'intéresse à votre bonheur, à vos joies, et à vos peines, et dans ses réunions trimestrielles, chacun de nous ici peut le dire sincèrement, ce n'est pas à discuter les moyens d'augmenter le capital que nous passons la majeure partie du temps, mais c'est, au contraire, à chercher la meilleure façon de vous être utile en vous venant en aide le plus souvent possible et dans les limites de notre règlement .Ainsi, dans notre réunion du 13 juin et dans celle du 27 décembre, nous avons décidé d'attribuer les secours extraordinaires suivants chaque fois qu'il y aura lieu et après examen du conseil, pour chaque cas particulier :

Un secours extraordinaire de 6 francs par semaine, lorsque le temps de maladie d'un membre aura dépassé les six mois réglementaires ;

Un secours de 5 francs par trimestre aux mutualistes qui font leur service militaire ;

Un secours de 50 francs comme participation aux funérailles (article 33 de notre règlement), en sus des 50 francs prévus à l'article 30.

Voilà messieurs ce qu'a cru bien faire de décider votre conseil d'administration, usant des droits que lui confère l'article 33 de nos statuts.

Et maintenant, nous vous demandons de bien vouloir voter les propositions suivantes :

1. Nomination d'un administrateur en remplacement de M. Boone, démissionaire ; le conseil, dans sa séance du 27 décembre, a porté son choix sur M. Vanassenbroecke, chauffeur, nous vous prions de ratifier son choix. (Adopté à l'unanimité).

2. Admission à titre définitif des 31 nouveaux membres entrés cette année dans la société. (Adopté à l'unanimité).

3. En conformité avec l'article 33 du règlement, nous vous demandons encore de voter un crédit de 900 francs pris sur l'excédent net des recettes de l'année 1913, pour l'attribution éventuelle des secours exceptionnels de l'année 1914. (Adopté à l'unanimité).

» Avant de lever la séance, nous vous proposons d'envoyer à nos dévoués membres d'honneur et membres bienfaiteurs l'ordre du jour suivant :

« La commission et les membres participants de la société de secours mutuels dite du Personnel attaché à la Société Roubaisienne d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité, réunis en assemblée générale le 3 janvier 1914, au nombre de plus de 100, dans la salle des conférences de l'usine à gaz, prient MM. Giros et Loucheur, leurs présidents d'honneur, d'agréer leurs vœux les plus sincères pour l'année 1914 : ils leur renouvellent l'expression de leur profonde gratitude et les assurent de leur entier dévouement.

« La Commission et les membres participants de la Société de secours mutuels, très touchés de la sympathie qu'apportent à la prospérité de la Société, leurs généreux donateurs, MM. Pontrez et A. Carrette, leur adressent pour l'année 1914, leurs meilleurs souhaits de santé et de bonheur, ainsi que leurs plus sincères remerciements.

Monsieur Ricart, président d'honneur, a clôturé la séance, par l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Bien que je n'ai pas à intervenir dans les affaires de votre Société de secours mutuels, gérée exclusivement par le personnel de la Société Roubaisienne d'Eclairage, j'ai tenu néanmoins, en assistant à votre réunion générale annuelle, à vous prouver tout l'intérêt que je porte à cette œuvre si intéressante.

« Les rapports que l'on vient de vous lire dénotent la prospérité croissante de votre société et je ne puis que vous en féliciter; cette belle situation est surtou tdûe à la bonne gestion de votre Conseil d'administration et notamment à ceux qui en occupent les places d'honneur et de labeur : à eux, nos félicitations et nos encouragements.

» Votre situation pécuniaire a permis à votre Comité de songer à distribuer, en sus des secours en cas de maladie, but principal de votre organisation, d'autres subsides presqu'aussi intéressants dans les grandes circonstances de la vie.

» Le ecours pour maladies n'apporte pas l'aisance au foyer ; il empêche seulement la misère d'y pénétrer; tandis que les subsides exceptionnels nouvellement votés viennent modifier favorablement certaines conditions de votre existence.

» Je vous remercie des vœux que votre président, au nom de tous, a bien voulu formuler pour ma famille et moi-même, en vous adressant les miens, j'y joins le souhait dune prospérité toujours croissante pour votre société. »

Il a été ensuite procédé au tirage des primes et la séance a été levée à 6 h. 45 au milieu de la plus franche gaîté.

LE CAMBRIOLAGE DE LA RUE DU CHEMIN-DE-FER

Le nommé Georges Ansiau, 30 ans, teinturier, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, 57, est inculpé de vol qualifié.

En l'absence de son voisin, M. Chombard, marchand de tissus, Ansiau s'introduisit chez celui-ci avec un complice, en passant par la nochère.

Les malfaiteurs, une fois dans la place, brisèrent la caisse d'un compteur à gaz et s'emparèrent de son contenu. Ils se retirèrent en emportant également des tissus, un rasoir et divers objets.

On sut que Ansiau n'avait pas opéré seul, par suite des traces malodorantes, autant qu'abondantes, que les cambrioleurs laissèrent de leur passage. Un nommé Paul Cuvelier, 25 ans, journalier à Roubaix, qui avait été impliqué dans cette affaire, a fait l'objet d'un non-lieu, sa complicité n'ayant pu être établie.

Quant à Ansiau, qui a passé des aveux complets, il comparaîtra en cour d'assises.

LES VOLS DANS LES USINES

Le sieur Jean Baptiste Herbin, 30 ans, rattacheur, demeurant rue Heilman, 6, a été arrêté hier pour vol de bobinves de laine filée valant 2 fr. 80.

Ce vol a été commis à la filature Charles Pollet, rue de la Redoute, où il était occupé.

Herbin a été déféré au Parquet mercredi après-midi.

UN CAMBRIOLAGE, RUE KLEBER

Entre cinq heures et six heures trente du soir, de hardis malfaiteurs ont pénétré par effraction chez les époux Catteau-Théry, rue Kléber, 8.

Ils ont enlevé une tirelire d'enfants contenant une vingtaine de francs, un petit coffre-fort vide en acier et une collection d'une cinquantaine de vieux sous.

Informé, M. Benet, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

A PROPOS D'UNE DOUBLE ARRESTATION

On sait que la brigade cycliste de police récemment créée dans notre ville, a arrêté dans la nuit de dimanche à lundi, deux individus ivres qui venaient de briser la porte vitrée du magasin de beurre et œufs exploité par Mme veuve Delespierre, rue de Lannoy, 11.

Certains de nos confrères ayant parlé d'une tentative de cambriolage, nous croyons utile de signaler que les deux personnages arrêtés, Georges Demol et Louis Volkint, sont simplement poursuivis pour ivresse.

Mme veuve Delespierre a été, d'ailleurs, indemnisée par eux.

PETITES NOUVELLES

L'EXCES NUIT EN TOUT. — M. Rémy Braem, 34 ans, constructeur, demeurant rue de Crouy, 19, circulait en automobile, rue de Lannoy, à une vitesse exagérée.

Cela lui a valu une contravention.

LES CHIENS ERRANTS. — Trois malheureux toutous qui erraient par les rues et que leurs propriétaires n'avaient pas mais du collier et de la muselière réglementaires, ont été capturés par le service de la fourrière.

Informations et Communications

FETE ENFANTINE AUX ANCIENS SOLDATS MUSICIENS FRANCAIS DE ROUBAIX. — A l'occasion des Fêtes de Noel et de l'An, la commission administrative offrira aux enfants des sociétaires, musiciens, tambours, clairons, des jouets et gâteaux.

Plus de cent enfants auront la joie d'assister à cette récréation qui sera précédée d'attractions musicales et de vues cinématographiques

Cette séance aura lieu dimanche prochain, 11 courant, à dix heures et demie du matin, au siège de la société, salle Sainte-Cécile, 23, rue Saint-Georges.

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX, du 7 Janvier 1914

Naissances. — Lucienne Detrain, rue de la Balance 123. — Elisabeth Durieux, rue Descrême, 30. — Alfred Bégue, Avenue Julien Lagache. — Georges Platel, rue Décrème, 94. — Henri Van Vanden Bossche, 1 jour, Avenue Julien Lagache. — Hélène Delory, 3 mois, Avenue Julien Lagache. — Henri Dumez, 64 ans, teinturier, Avenue Julien Lagache. — Alfred Vankoyenberzhe 44 ans, apprêteur, Avenue Julien Lagache. — Hector Deweer, 32 ans, paveur, rue et cour d'Alger, 6 — Mort-né, 1.

CROIX

CONTRAVENTION. — M. Broux, propriétaire, domicilié rue Kléber, n'avant pas fait de fil d'eau, en face de sa propriété, rue Dupire, après notification, a été gratifié d'une contravention.

ETAT-CIVIL DE CROIX. — Naissance.— Clément Albert, rue du Petit Toutiroe, 58.

Décès. — Rich Jean, 7 mois, rue du Trocadéro, 16.

WATTRELOS

STATISTIQUE. — Pendant le mois de décembre dernier, il y a eu à Wattrelos, 46 naissances dont 4 illégitimes, 10 mariages, 27 décès.

Le total des décès pour l'année 1913 a été de 389 contre 378 naissances non compris 24 mort-nés.

Il y a eu 236 mariages et 10 divorces.

Les décès se répartissent comme suit : de 0 à 1 an, 100 ; de 1 à 19 ans, 56 ; de 20 à 39 ans, 46 ; de 40 à 59 ans, 66 ; de 60 et au dessus, 121.

En 1912, il y avait eu 653 naissances, 408 décès, 23 mort-nés, 240 mariages et 13 divorces.

PARTI SOCIALISTE. — Samedi 10 janvier, à 20 heures, salle Briffaut, réunion du groupe d'études sociales.

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT. — *Offres d'emplois.* — On demande : pour Wattrelos, une femme sachant lessiver et repasser, pour quatre à cinq jours par semaine. — Des donneurs de fils. — Une bonne d'enfants, sérieuse et solide. — Un apprenti ébéniste pr Wattrelos. — Un bon coupeur pour chaussures pour Tourcoing. — Une jeune bonne de 16 à 17 ans pour Wattrelos. — Un forgeron outilleur. — Des jeunes gens de 18 à 25 ans, ayant des références pour grand magasin à Lille (Nouveauté). — Un chaudronnier mécanicien pour montage, entretien de matériel d'usine et deux bons chaudronniers en fer. — Un bon premier ouvrier bonnetier, pratiquant le métier, sachant bien tricoter et faire les escaliers (travail assuré). — Des ouvrières piquûrières pour Wattrelos.

Demandes d'emplois . Chef de culture expérimenté demande emploi (employerait sa famille avec lui au besoin). — Homme sérieux, libre quatre jours par semaine pouvant mettre la main à tout travail (courses ou autres), demande occupation. — Homme sérieux demande à faire présentation : épiceries, bières ou liqueurs. — Homme marié, sérieux, instruit, recherche emploi de confiance, recettes ou autres. — Daubeur, percevur ou demi-ajusteur demande place. — Ouvrier demande à faire transports de pièces avec bardeuse (piqûrières et épluchouses). — Personne demande à faire confections ouvrières chez elle. — Magasinier, domestique, conducteurs de chevaux, hommes de peine terrassier, débardeur, femme de journée graisseur-conducteur, apprenti mécanicien demandent place. — Garde-couches demande occupation.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser à M. le préposé du Bureau Municipal de Placement gratuit, à la mairie de Wattrelos (Nord).

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — La consultation mensuelle des nourrissons du Centre aura lieu aujourd'hui jeudi 8 courant, à deux heures, à l'école de filles, rue de la Mairie.

La consultation du Crétinier aura lieu le lendemain suivant 15 janvier, à trois heures et demie.

Il est rappelé que ces consultations sont gratuites et toutes les mères et nourrices peuvent y présenter leurs bébés.

Des cartes pour tombolas gratuites seront distribuées aux personnes présentes.

CIRCULATION DES CHIENS. — Par suite de la constatation à Roubaix d'un cas de rage, le maire de Wattrelos a pris un arrêté aux termes duquel tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois.

Les prescriptions de cet arrêté ne sont pas applicables aux chiens de chasse de police, de berger, de bouvier, de douaniers, qui sont admis à circuler librement, mais seulement pour l'usage auxquels ils sont employés.

Les contraventions seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — Du 6 janvier 1914. — **Naissance.** — Céleste Pharaildon, rue des Trois Pierres, Carrière Six, 20.

Décès. — Marie Devoldre, 30 ans, piquûrière, rue Claude Bernard, 26.

WASQUEHAL

RENTES OUVRIERES. — Un ouvrier chez Eycken et Leroy Hilaire Coutille, 55 ans, homme de peine, demeurant à Croix, 71, rue Vauban, a eu la main droite écrasée entre la roue et la caisse d'un tombereau. 15 jours de repos.

Au même établissement, un journalier, Charles Bailleul, 56 ans, demeurant à Croix, 32, rue Carnot, s'est brûlé à l'avant-bras droit à la main droite. 12 jours de repos.

ETAT-CIVIL DE WASQUEHAL. — Naissances. — Noémie Mahieu, avenue Hannecart, cité Girolou.

LANNOY

EN ROUTE POUR LILLE ! — Les gendarmes conduiront ce matin à Lille la Maison d'arrêt de Lille le nommé Arthur Debrutte, 39 ans, rattacheur, à Roubaix, arrêté pour fraude à Toufflers.

HEM

STATISTIQUE. — L'Etat-Civil a enregistré en 1913 : 86 naissances, 38 mariages et 81 décès.

GLISSADE MALENCONTREUSE. — En glissant au tissage Edouard Page, Mme Prud'homme, 19 ans, piqûrière, a contracté une entorse tibio-tarsienne gauche. 15 jours de repos.

COUP DE COUTEAU. — Victor Sandra, 18 ans, étireur à la Pelleterie Reboux et Cie, s'est blessé par mégarde, d'un coup de couteau à la main gauche. 15 jours de repos.

CHUTE MALHEUREUSE. — Marie Plateau, 13 ans et demi, apprentie, s'est contusionné violemment la région sacrée en tombant au tissage Page. 15 jours de repos.

MAIN ECRASEE. — Félicien Salomé, 17 ans, tisserand, chez Bétremieux-Quint fils, a eu la main droite écrasée entre deux organes de son métier. Il devra prendre un mois de repos.

LA MEILLEURE MARQUE

Comme pureté, finesse et douceur alliées à la suavité du parfum, le savon Princesse Makoko, signé sur l'étiquette et dans la pâte par Victor Vaissier, réalise la perfection absolue.

Avec la boîte de trois pains, il est offert un échantillon du célèbre savon des Princes du Congo.

Gazette Tourquennoise

LES PIRATES DE LA RUE

Le réticule dérobé mardi soir, angle des rues Louis Leoir et du Cœur Joyeux, par deux jeunes malandrins, à Mme Pierre Faidherbe, rue Neuve, à Roubaix, a été retrouvé rue du Lac, par un ouvrier mécanicien, Gaston Vandeputte, 21 ans, demeurant à Mouvaux.

Il contenait encore une montre en or, une paire de ciseaux, un mouchoir et quelques cartes de visite.

Le service de la sûreté recherche activement les auteurs de cet acte de piraterie.

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN

Hier, vers midi, un feu de cheminée rapidement éteint par les voisins, au moyen de quelques seaux d'eau, s'est déclaré chez M. Vandhedenne, fourneur, rue Gourdan, 4.

Les dégâts s'élèvent à une vingtaine de francs. Il y a assurance.

LES CHEVALIERS DE LA PINCE

Hier, vers six heures du matin, les époux Lemant-Flipo, rue de la Potente, 132, sortirent de chez eux pour se rendre au travail.

Une heure plus tard, un voisin constata que la porte de la rue était grande ouverte et la serrure arrachée.

Il avisa immédiatement M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement, qui transporta sur les lieux pour commencer son enquête.

Tout le rez-de-chaussée avait été mis au pillage, les meubles éventrés, les tiroirs vidés, mais rien n'a été dérobé.

Les malfaiteurs durent être dérangés durant leur opération, car ils se retirèrent sans pousser plus loin leurs investigations, oubliant même de forcer le tiroir du compteur à gaz à paiement préalable.

La police recherche deux inconnus qui, dès cinq heures du matin, des passants virent rôder aux environs de l'habitation de M. Flipo.

MYSTERIEUSE DISPARITION

Avant-hier matin, rue Claude Bernard, au Blanc-Seau, et non sur la berge du canal, comme on l'a dit, un ouvrier plafonneur a trouvé un fichu, un tablier et une gourde appartenant à une jeune ouvrière du tissage Félix Vancutryve et Cie, Mlle Marthe Willier, rue du Fort, 40, à la buvette « A l'Eclatchien », tenue par sa mère et son beau-père, M. et Mme Victor Libossart.

Absente de l'usine depuis lundi, cette jeune fille avait annoncé à ses compagnes d'atelier son intention d'en finir avec la vie, par suite de chagrins de famille.

Jusqu'à présent, les recherches faites dans le canal sont demeurées infructueuses.

LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

Communiqués divers

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Section des Pupilles. — M. Fromentin, trésorier-secrétaire de la Section, se tiendra à la disposition des pupilles de l'U. S. T., jeudi soir, à 20 heures et quart, au Café Delvoye, pour percevoir les cotisations et remettre les cartes 1914.

Sont particulièrement convoqués : MM. Bouche Ed., Brutin S., Carniaux, Carin, Coppin R., Deconninck, Dewerdt, Dewepe, Lahousse, Vienne.

CONDITIONNEMENT DE TOURCOING. — Mouvement journalier du 2 janvier 1914 : Laine peignée 72.151 kilos. — Laine filée 25.168 kilos. — Blousses 31.612 kilos. — Cotons 19.632 kilos. — Total .....593 kilos.

Mouvement journalier du 3 janvier 1914 : Laine peignée 81.027 kilos. — Laine filée 32.960 kilos. — Blousses 48.387 kilos. — Cotons 26.864 kilos. — Total 189.438 kilos.

Mouvement journalier du 4 janvier : Laine peignée 97.829 kilos. — Laine filée 31.841 kilos. — Blousses et laines diverses 38.244 kilos. — Cotons 25.689 kilos. — Total 203.603 kilos.

Mouvement journalier du 5 janvier 1914 : Laine peignée 30.855 kilos. — Laine filée 25.392 kilos. — Blousses et laines diverses 41.301 kilos. — Cotons, jutes, etc. 21.992 kilos. — Total 128.540 kilos.

THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir jeudi 8 janvier, à 8 heures 1/4 très précises, grande solennité artistique : par autorisation spéciale des auteurs, création à Tourcoing de « Carmosine », opéra en 4 actes, musique de Henri Février, avec le concours de Mlle Lamber-Willaume, la créatrice même du rôle de Carmosine. Mme Semet, l'artiste si appréciée, chantera le rôle de « Dame Paquette » et Mlle Giselle, la danseuse du Casino municipal de Nice, dansera la « Danse du Printemps ». Grande mise en scène. Décoration nouvelle. Costumes neufs. Orchestre complet dirigé par M. Roberval 1er chef.

Service de voitures après le spectacle pour Roubaix et Mouscron desservant la Malcense et la Croix-Rouge (0 fr. 50 par personne).

Dimanche 11 janvier, à 3 heures précises, grande matinée de gala. Entrées de faveur et à réduction entièrement suspendues : « Carmosine », opéra en 4 actes, musique de Henri Février, avec le concours de Mlle Lamber-Willaume.

Le soir, à 8 h. 1/4 précises, prix réduits du dimanche soir, 8e représentation du très grand succès : « La Chaste Suzanne », opérette en 3 actes.

Lundi 12 janvier, à 8 h. 1/4, irrévocablement 9e et dernière représentation de : « La Chaste Suzanne », à prix réduits du dimanche soir.

Service de voitures après chaque soirée pour Roubaix et Mouscron, desservant la Malcense et la Croix-Rouge (0 fr. 50 par personne).

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 7 janvier 1914

Naissance. — Lefebvre Joseph, rue Nationale, 131.

Décès. — Deleplanque Victorine, 60 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

LILLE

LA DIRECTION DU THEATRE DE LILLE

Le Conseil d'administration municipale s'est réuni hier soir, pour examiner les candidatures à la direction des Théâtres. Comme nous l'avons annoncé, trois candidats avaient été convoqués : MM. Lussiez, Devillers et Thévenet.

Après une discussion assez longue, le choix de la commission s'est porté définitivement sur M. De Villers, qui assurera donc la direction des nos scènes municipales pendant la saison 1914-1915.

UN GAMIN QUI PROMET

Nous avons dit hier qu'un agent de police avait trouvé errant place de la Gare, le jeune Edouard Barthélemy, 10 ans et demi. Interrogé, le gamin avait déclaré que sa mère, domiciliée rue du Luxembourg, à Tourcoing, l'avait renvoyé de chez elle en lui disant d'aller retrouver son père demeurant à Douai.

Que l'on jugea de la surprise de Mme Barthélemy, qui habite 186, rue de Lannoy, à Roubaix, et non Tourcoing, lorsqu'elle apprit par les journaux la fugue de son fils qu'elle avait vainemnt recherché mardi.

Le gamin, qui est vicieux aurait coutume de prendre la clef des champs. Chaque fois qu'il réussit à dérober quelque argent, soit à sa mère ou à une parente. Cela lui est déjà arrivé à plusieurs reprises.

Le jeune Barthélemy a regagné hier le domicile paternel en compagnie de sa mère qui était venue le rechercher.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 7 janvier 1914

IL FAUT PAYER. — Le sieur Jules Basset, 52 ans, tisserand, sans domicile fixe, s'étant présenté chez Mme Lambillon, cabaretière, rue Archimede, 30, à Roubaix, se fit servir un repas succulent arrosé des meilleurs vins.

Il refusa ensuite de payer la note qui s'élevait à la somme de 6 fr. 10.

Basset, qui est déjà titulaire de nombreuses condamnations, est condamné pour ce délit à six mois d'emprisonnement.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

VENTE D'IMMEUBLES DES CONGREGATIONS

Il a été procédé hier aux criées du Tribunal civil de Lille à l'adjudication par suite de surenchère, d'une propriété autrefois à usage d'école, sise à Lannoy, 60, rue Nationale, d'une superficie totale de 251 mètres carrés.

Cet immeuble formant dépendance de l'Ecole Sainte Marie, était autrefois occupé par la Congrégation des Dames de la Sté-Union de Sin-le-Noble.

La mise à prix de l'immeuble était de 5.250 francs.

Il a été adjugé à M. Lefort, avoué à Lille, moyennant la somme de 5.550 francs, plus les frais s'élevant à 1.089 fr. 20.

VALENCIENNES

LE CAMIONNEUR INDELICAT

M. Jalabert, camionneur, place d'Armes, avait confié à un de ses domestiques, pour porter des droits d'octroi, une somme de 77 francs.

Celui-ci, un certain Antoine Devienne, s'est approprié cette somme et disparut.

M. Jalabert a porté plainte pour abus de confiance.

LA PETITE BOBONNE

M. Emile Lechelle, conseiller honoraire à la cour d'appel, demeurant rue Askièvre, avait à son service, comme servante, la petite Fernande Fally, 14 ans, pupille de l'assistance publique.

Celle-ci est disparue en emportant des effets évalués 65 francs appartenant à son patron.

REVUE DES TROUPES DE LA GARNISON

Le général Exelmans passera vendredi, 9 janvier, à 10 heures 30, sur la place d'Armes, la revue des troupes de la garnison.

Nommé à Bordeaux, le général Exelmans fera ses adieux au 127e et remettra à M. le colonel Riols de Fonclare les insignes d'officier de la Légion d'honneur.

LE VENTRE DE PARIS

Pendant l'année 1913 il a été sacrifié, à l'abattoir, 1,255 bœufs, 670 taureaux, 2,937 vaches, 3,555 veaux, 11,463 moutons, 3,914 porcs, 5 chèvres, 333 chevaux, soit au total 23,932 têtes de bétail.

Tribunal Correctionnel

Audience du mercredi 7 janvier

Nos hôtes. — Pour infraction à la loi sur les étrangers, le tribunal octroie des amendes de dix francs à Julien Souilliaert, de Denain, — de seize francs à Georges Vandenberghe, de Denain, — de dix francs à François Cotton, — de vingt-cinq francs à Antoine Glowaski, de Lourches.

La chasse. — Les sieurs Charlier et J.-B. Moreau, d'Haveluy, sont poursuivis pour avoir chassé en temps de neige.

Après plaidoirie de Me Pillion, le tribunal condamne les délinquants chacun à seize francs d'amende.

Le galopin. — Le jeune Wailley, 13 ans, pupille de l'Assistance publique, a dérobé quatre francs aux époux Patin, de Thivencelles, chez qui il était en service.

Après plaidoirie de Me Blémant et intervention de M. le directeur de l'A. P., le tribunal ordonne que l'enfant soit remis à l'Assistance publique.

Mea culpa. — Un groupe de jeunes gens s'était présenté à une heure tardive à l'estaminet Bisiaux de Prouvy. Un pensionnaire, M. Leroy, les invita à se retirer. Il s'en suivit une discussion au cours de laquelle Leroy fut blessé d'un coup de tiers-point un peu au-dessous du sein gauche.

J.-B. Lebrun, qui est assis au banc des accusés, reconnaît avoir frappé Leroy avec un clou. Mais celui-ci désigne le nommé Verscure, entendu comme témoin, comme étant son agresseur.

L'affaire est renvoyée à quinzaine pour complément d'enquête.

Gardes et braconniers. — Au cours d'une tournée dans le bois, les gardes Tranchaut et Minet, de Bruille, rencontrèrent un groupe de braconniers. Des coups de fusil furent tirés de part et d'autre. Minet fut atteint à la jouegauche par un plomb.

Des recherches furent faites par les gendarmes. On retrouva sur les lieux une casquette appartenant au journalier Duchateau, 17 ans.

Celui-ci nie s'être trouvé parmi les braconniers qui attaquèrent les gardes.

L'affaire est renvoyée à quinzaine pour complément d'enquête.

Lait à l'eau. — Coulon François, pour mouillage de lait, est condamné à 500 fr. d'amende et deux insertions du jugement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

LECLUSE

AU FEU ! — Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi, à 2 heures du matin, à Lecluse, dans un bâtiment de la ferme de M. Laloi. Le feu fut occasionné par des cendres mal éteintes qui avaient été déposées dans un panier d'osier. Il se propagea rapidement et fut éteint par les voisins.

LOURCHES

LA BASSE-COUR. — On a volé sept poules et un coq dans le poulailler de M. Arthur Bresnau, rue des Princes.

CA SE RÔMPT. — La nuit, un inconnu a lancé une pierre dans une fenêtre de la maison des époux Gravillers.

Une vitre a été brisée.

AULNOY

LE FEU. — Un incendie s'est déclaré dans un magasin appartenant à M. Lecorre, directeur de la succursale des Docks du Nord.

Des marchandises ont été détruites. Le préjudice s'élève à 3,000 francs.

DENAIN

LA GARDE-ROBE. — Le jeune Aimé Piérard, pupille de l'assistance publique, en pension chez un aubergiste de Denain, a dérobé du linge et des effets à ses co-pensionnaires, les nommés Seth-Ben-Achkenine et Messahoud-Ben-Amed.

Ceux-ci ont porté plainte.

FRESNES

FEU DE CHEMINEE. — Un feu de cheminée s'est déclaré mercredi matin, vers sept heures, chez M. Constantin Droulers, industriel, rue de Valenciennes. Une immense fumée recouvrait les maisons voisines. On put se rendre maître du feu en tirant plusieurs coups de fusils dans la cheminée.

Les dégâts sont insignifiants.

HERGNIES

COLLISION. — Mercredi, vers une heure et demie de l'après-midi, deux chevaux attelés à un camion, conduits par M. Rémi Lefebvre, au service de M. Lemer, brasseur à Hergnies, sont venus se jeter sur un tramway dont ils avaient pris peur.

Une vitre d'une voiture du tramway fut brisée. Le garçon brasseur Gustave Van den Bausche, qui se trouvait assis sur le siège, près du conducteur, fut projeté sur le sol. Il tomba sur des débris de vitre et se coupa grièvement à la main droite.

ANZIN

Une femme se noie dans une citerne

Mme veuve Bélurier, née Cécile Chotteau 55 ans, pensionnaire à l'hôpital d'Anzin, a été retrouvée noyée dans une citerne de la cour de cet établissement.

Cette femme ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales.

Elle avait été internée deux fois et à plusieurs reprises avait tenté de mettre fin à ses jours.

UN OUVRIER MEURT AU TRAVAIL

Deux ouvriers, Monier et Arthur Carlier étaient occupés aux établissements Becco, rue de Saint-Amand, à percer des trous dans le foyer d'un générateur au moyen d'une perceuse électrique. Cette machine était actionnée par un courant de 220 volts.

Carlier tenait le levier gauche et Monier la commande.

A certain moment, ce dernier remarqua que son camarade pâlissait Carlier chancela puis s'affaissa.

Des ouvrières s'empressèrent autour de lui et le transportèrent dans un bureau.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, il succomba bientôt.

M. le docteur Reite, qui a examiné le cadavre, conclut à une mort naturelle.

Le défunt est âgé de 35 ans. Il laisse une femme et un enfant.

Il vivait séparé de son épouse.

Son cadavre a été transporté à son domicile, 65, rue de Saint-Amand.

VOL DE METAUX. — Le nommé Honoré Lehureau, 22 ans, se trouvait depuis quelque temps au service de M. Benjamin Accard, propriétaire d'un manège-salon, installé actuellement sur la Grand'Place. Il paraît que cet employé aurait pris vingt-cinq kilos de métaux, qu'il vendit à un brocanteur de Valenciennes.

M. Accard a porté plainte contre lui.

LA GUEUSE. — Aux établissements de l'Escaut-et-Meuse, le manœuvre Joseph Cornélis, 47 ans, a été blessé au pied droit par la chute d'une gueuse.

Il subira une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

LE CHEMINEAU. — La gendarmerie a arrêté pour vagabondage le nommé Paul Dervaux, 18 ans.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

EMERCHICOURT

LA BASSE-COUR. — On s'est introduit la nuit dans la basse-cour de M. Cachera, coron de Vicoignette, et on y a pris douze poules, un coq et huit lapins, d'une valeur totale de soixante francs.

RAISMES

DES TAPAGEURS. — Au cours d'une discussion, les nommés Rauwel et Verleysen, 27 ans, ont brisé un poêle et plusieurs chopes à l'estaminet tenu par Mme veuve Procureur, à Vicoigne.

POUR SE CHAUFFER. — Le garde particulier Plumecocq a dressé procès-verbal à la charge de Désiré Cochez et de Gustave Vérat, qui glanaient du charbon sur le terril de la fosse Sabatier.

VIEUX-CONDE

POUR LES INDIGENTS. — M. Castiau, conseiller général, a fait don au Bureau de bienfaisance de Vieux-Condé d'une somme de 200 francs.

CAMBRAI

Audience du mercredi 7 janvier

Vagabondage. — Arrêté à Cambrai pour vagabondage, Brongniard Marcel, journalier, originaire d'Arras, a été condamné à un mois de prison.

Coups et blessures. — Au cours d'une discussion de famille, Crépin Fiacre, journalier à Rumilly, frappa son père, qui est âgé de 74 ans, et son frère, Crépin Victor. Il prononça contre eux des menaces de mort, disant qu'il les tuerait et mettrait le feu chez eux. Il proféra en outre des menaces à l'égard du maire de la commune. Par défaut